

Sommaire de la vérification indépendante des forêts de 2023 – forêt Timiskaming

La vérification indépendante de la forêt Timiskaming couvre une période de sept ans s'étendant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2023. Timiskaming Forest Alliance inc. est le titulaire du permis d'aménagement forestier durable pour la forêt et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts. Le Centre de travail de Kirkland Lake est chargé d'administrer et de superviser toutes les activités de gestion forestière. La forêt est située dans la région nord-est du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

La vérification porte sur les points suivants :

- Mise en œuvre de la phase II du Plan de gestion forestière 2011-2021 (année 6 à année 10).
- Préparation du Plan de gestion forestière 2021-2031.
- Mise en œuvre du Plan de gestion forestière 2021-2031 (année 1 et année 2).

À quelques exceptions près, les activités de gestion forestière dans la forêt Timiskaming ont été menées conformément aux Plans de gestion forestière 2011 et 2021. La consultation publique, la participation et la consultation des Premières Nations et des Métis ont été jugées insuffisantes en ce qui concerne la documentation manquante dans le plan final 2021 (deux constatations) et l'efficacité réduite des processus de mobilisation (une constatation).

D'une manière générale, le Plan de gestion forestière 2021-2031 répond aux exigences énoncées dans le Manuel de planification de la gestion forestière 2020 de l'Ontario, à l'exception du texte et des tableaux qui ne fournissent pas de projections à moyen et long terme pour les catégories d'indicateurs de paysage (une constatation).

La plupart des recommandations de la dernière vérification indépendante des forêts (2016) ont été prises en compte de manière appropriée. Toutefois, une constatation relative aux ponceaux perchés faite dans la vérification indépendante des forêts de 2016 a été répétée dans la vérification de 2023, ce qui suggère que les mesures mises en œuvre pour améliorer les installations de ponceaux n'ont pas été efficaces.

Les rapports annuels et le programme de travail annuel ont été préparés chaque année au cours de la période couverte par la vérification et étaient généralement conformes au Manuel de planification de la gestion forestière de l'Ontario. Le rapport annuel de l'année finale de 2020-2021 pour le plan 2011-2021 du Timiskaming constitue une exception. Les rapports annuels de l'année finale comportent des exigences

supplémentaires qui impliquent des évaluations de l'atteinte des objectifs à la fin du plan 2011-2021. Le rapport annuel de l'année finale ne fournit pas une évaluation appropriée de l'atteinte des objectifs en matière de diversité des forêts (une constatation).

L'équipe de vérification conclut que, incluant les exceptions critiques mentionnées ci-dessous, la gestion de la forêt Timiskaming était généralement conforme à la législation, aux réglementations et aux politiques en vigueur pendant la période couverte par la vérification, et que la forêt était gérée conformément aux modalités du permis d'aménagement forestier durable n° 542247 détenu par Timiskaming Forest Alliance inc.

La forêt est gérée conformément aux principes de la gestion forestière durable, lesquels sont évalués dans le cadre du Processus et protocole de vérification indépendante des forêts. Les exceptions critiques auxquelles Timiskaming Forest Alliance inc. ou le ministère des Richesses naturelles et des Forêts doivent remédier sont les suivantes :

- L'efficacité de la consultation du public, des Premières Nations et des Métis au cours de l'élaboration du Plan de gestion forestière 2021-2031 a été réduite.
- Le rapport annuel de l'année finale 2020-2021 pour la forêt Timiskaming ne fournit pas une évaluation appropriée de l'atteinte des objectifs en matière de diversité des forêts.